

Le 21 mai 2008,

Destinataire :
Monsieur le Rédacteur en chef
Journal Ouest France

Objet : campagne de publicité pour le « Round Up »

Pièce jointe : texte à diffuser dans votre journal

Monsieur le Rédacteur en chef,

Les structures de bassins versants et SAGE bretons s'investissent depuis de nombreuses années à la sensibilisation des jardiniers amateurs pour la limitation de l'utilisation de pesticides et l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Malgré ce travail, les pics de pesticides par le glyphosate et son métabolite de dégradation, l'AMPA, demeurent très présents sur l'ensemble du territoire breton et il convient de poursuivre les efforts pour améliorer cette situation.

Or, ces derniers jours, plusieurs hebdomadaires ou quotidiens bretons, dont le vôtre, ont publié une campagne publicitaire sous forme de jeu « le vrai/faux » pour l'herbicide « Roundup » de la société Monsanto Agriculture France.

Cette publicité, dans sa forme et dans son contenu, banalise complètement l'utilisation de désherbants chimiques malgré leur impact avéré sur l'environnement et la santé des utilisateurs. De plus, le message donné aux lecteurs s'avère parfois douteux voire mensonger : inefficacité du désherbage manuel, intérêt d'utiliser du désherbant dans son potager, risque pour la santé minimisé...

L'ensemble des structures porteuses de contrats de bassin versant ou SAGE, est donc assez choqué que votre journal ait fait le choix de publier cette publicité.

Aussi, en réponse et pour donner une information objective aux lecteurs, nous vous demandons de bien vouloir diffuser dans un prochain numéro le texte joint à ce courrier.

Dans l'attente des suites que vous donnerez à cette demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Rédacteur en chef, en l'assurance de notre considération très distinguée.

Les structures porteuses de Bassins Versants et SAGE bretons*

* structures s'étant accordées sur l'envoi de ce courrier : Comité de bassin versant du Léguer, Comité de bassin versant du Jaudy-Guindy-bizien, Comité des bassins versants de la Lieue de Grève, Syndicat intercommunal d'aménagement du Trieux, Syndicat mixte du trégor, Syndicat mixte Ria d'Étel, Association « le bassin du Couesnon », Syndicat mixte de la Sarre à l'Evel, Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal, SIVOM de la Baie, Commission Locale de l'eau du SAGE Rance Frémur Baie de Beausais, Pays de Guingamp et du Trégor-Goëlo (SAGE Argoat Trégor-Goëlo), Institut d'Aménagement de la Vilaine, commission locale de l'eau du SAGE Vilaine, SIVOMEAQ (BV du Steir), Commission Locale de l'Eau du SAGE du pays de Saint-Brieuc, SMCG/GOËL'EAUX (BV de l'Îc et du Leff), Syndicat de bassin de l'Elorn, Syndicat mixte du Haut-Léon, Syndicat Mixte du SAGE Blavet, Syndicat Intercommunal du Bassin versant de la Vilaine amont, Syndicat du Gouessant, Syndicat Mixte de Production d'eau du Bassin Rennais, communauté de communes du Pays de Quimperlé (bassins versants de l'Aven-Bélon, Ster-Goz et Ellé-Isole-Laïta), Ville de Saint-Brieuc (bassin versant du Gouët), SIVALODET (bassin versant de l'Odet), Syndicat Intercommunal des Eaux du Pays du Coglais (Bassin versant Loisançe-Minette), Syndicat des eaux de Kermorvan, Communauté de Communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes (Bassin versant du Quillimadec), Communauté de communes Côte de Penthièvre (BV Islet, Flora), Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de la Chère, Projet de Parc Naturel Régional du Golfé du Morbihan- SIAGM, Communauté de Communes du Pays de Matignon (BV de la baie de la Fresnaye), SAGE des Bassins Côtiers de la Région de Dol de Bretagne